

0132732Z
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE ANDRE CHENIER
23 RUE DE L AIGUILLETTE
13012 MARSEILLE
Tel : 0491933595

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 21-1

Annule et remplace l'acte n° 21 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/05/2022

Réuni le : 30/05/2022

Sous la présidence de : Didier Assalit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

valide la DBM N°2 de transfert de crédits d'un montant de 978,08 euros du ALO-LOGIST-2INVA vers le OPC-IMMO-2INVA pour la prise en charge de l'achat d'une mono-brosse

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0